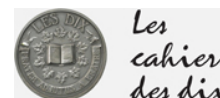


Les Cahiers des dix



Le "Journal des Trois-Rivières" et la naissance de la Confédération

Jean-Charles Bonenfant, M.S.R.C.

Number 35, 1970

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1025269ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1025269ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bonenfant, J.-C. (1970). Le "Journal des Trois-Rivières" et la naissance de la Confédération. *Les Cahiers des dix*, (35), 39–54.
<https://doi.org/10.7202/1025269ar>

Le "Journal des Trois-Rivières" et la naissance de la Confédération

par JEAN-CHARLES BONENFANT, M.S.R.C.

L'histoire de la genèse de la Confédération, de juin 1864 à l'automne de 1867, ne peut s'écrire uniquement à l'aide des journaux de l'époque, mais ceux-ci constituent une source importante pour connaître l'attitude des différents groupes d'esprits qui s'affrontèrent, aussi bien que l'attitude des esprits dans les diverses régions des colonies britanniques en Amérique du Nord¹.

C'est pourquoi je me suis permis de pénétrer dans l'aire géographique de mon collègue Raymond Douville, avec d'ailleurs son consentement et surtout son aide, pour étudier un aspect intéressant de la naissance de la Confédération aux Trois-Rivières, c'est-à-dire la pensée du *Journal des Trois-Rivières* qui parut la première fois le 19 mai 1865².

MGR LAFLÈCHE

Dès le début, on sent sur le *Journal des Trois-Rivières* l'influence de Mgr Louis-François Laflèche, qui à cette époque n'est pas encore coadjuteur de l'évêque des Trois-Rivières, mais qui, depuis 1861, est curé de la cathédrale et procureur de l'évêché et du diocèse. Le 20 juin, le *Journal* commence la publication d'un texte

1. Il ne faut pas oublier qu'un des meilleurs ouvrages sur les origines de la Confédération, *The Life and Times of Confederation 1864-1867* de P. B. Waite, University of Toronto Press, 1962, est né en bonne partie d'un examen attentif des journaux de l'époque.

2. Je ne veux pas faire ici l'histoire du *Journal des Trois-Rivières*. On trouvera une note intéressante à ce sujet dans l'ouvrage d'André Beaulieu et Jean Hamelin, *Les Journaux du Québec de 1764 à 1964*. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 277. Cette note s'inspire en grande partie des pages consacrées au sujet par l'abbé Henri Vallée dans *Les Journaux Trifluviens de 1817 à 1933*. Pages trifluviennes, Série A-No. 6, Les éditions du « Bien Public », Les Trois-Rivières 1933, pp. 28-35. Le *Journal des Trois-Rivières* fut publié du 19 mai 1865 au 19 mai 1893. Son seul propriétaire fut

intitulé *Quelques considérations sur les rapports de la Société civile avec la Religion et la Famille*. La publication se poursuit pendant une trentaine de livraisons. Les articles ne sont pas signés et ne portent que la mention de « communiqué ». Ils seront toutefois publiés en volume, en 1866, sous la signature de leur auteur³.

C'est un texte important pour la compréhension de la seconde partie du dix-neuvième siècle dans le Québec, car il a eu sur plusieurs esprits une influence considérable. Chaque article était précédé d'une proposition qui résume bien la pensée de l'auteur. En voici deux exemples :

« Pourquoi jusqu'à présent, les Pasteurs ont parlé rarement des devoirs politiques du Chrétien, et pourquoi il est devenu nécessaire d'instruire davantage les peuples sur cet ordre de choses ».

« Que les démagogues politiques de nos jours sont les plus dangereux ennemis de notre foi; moyens de les connaître. Que dans toute discussion, il faut d'abord s'entendre parfaitement sur les mots. Destinée providentielle de la nation; obligation pour elle de bien connaître sa mission et de marcher constamment vers le but que lui a assigné la Divine Providence ».

C'est dans cette vision providentielle de l'histoire, alimentée par les idées de Bossuet et surtout de l'abbé René François Rohrbacher, qui avait publié, une vingtaine d'années auparavant, son *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, que le futur évêque des Trois-Rivières et le journal qu'il inspirait allaient juger l'avenir des Canadiens français catholiques à l'intérieur de la confédération

d'abord Honoré-R. Dufresne, Notaire marchand-libraire, qui, le 22 mai 1866, s'adjoignit Arthur et Ephrem-R. Dufresne, sous la raison sociale de Dufresne et Frères, éditeurs-propriétaires. Le principal rédacteur était Magloire McLeod qui devint plus tard avocat et mourut à Québec, en 1875, à l'âge de 33 ans.

Le *Journal des Trois-Rivières* devait changer de mains et être particulièrement lié à la famille des Désilets mais il demeura toujours ce qu'il était au moment de sa fondation et pendant la période qui nous intéresse, c'est-à-dire, catholique et conservateur.

Le petit centre des Trois-Rivières comptait au recensement de 1861, 6,058 habitants alors que Montréal en comptait 90,323, Québec 51,109 et Saint-Hyacinthe, 3,636. Il rayonnait sur toute la région et même au-delà du fleuve jusqu'à Nicolet. Plusieurs journaux y étaient nés pendant la première moitié du dix-neuvième siècle puis avaient disparu, si bien qu'à la veille de la Confédération *Le Journal des Trois-Rivières* était le seul journal qui s'imposait.

3. *Quelques considérations sur les rapports de la Société civile avec la Religion et la Famille*. Eusèbe Sénécal, imprimeur-éditeur, Montréal 1866.

qui se préparait, depuis qu'avaient été tenues, l'année précédente, la conférence de Charlottetown et la conférence de Québec, et depuis qu'en mars 1865 avaient été approuvées par le parlement du Canada uni les Résolutions de Québec.

On peut résumer l'attitude du *Journal des Trois-Rivières* en disant qu'il accepta conditionnellement la confédération, mais que par ailleurs il aurait été naturellement poussé à y être favorable, ne serait-ce que parce que les Libéraux qu'il détestait y étaient opposés par la plume surtout de Jean-Baptiste Eric Dorion dans le *Défricheur*.

Le Défricheur

A lire le *Journal des Trois-Rivières*, dès le début de sa publication, on pourrait croire qu'il n'a été créé que pour lutter contre le *Défricheur*. Ce journal fondé par Jean-Baptiste Eric Dorion paraissait chaque semaine à l'Avenir, depuis le 27 novembre 1862. C'était l'organe du parti rouge et il combattait énergiquement le projet de la Confédération⁴. C'eût été suffisant pour que le *Journal des Trois-Rivières* y soit favorable. Le ton de la discussion n'était pas toujours très élevé. C'est ainsi que, le 11 juillet 1865, il écrit :

« Notre confrère compare le *Journal des Trois-Rivières* à un maringouin qui vient vous piquer à la main : vous fermez la main, croyant faire un prisonnier, mais il disparaît comme l'éclair et revient vous piquer au talon ».

Ce à quoi, le *Journal* répond :

« C'est bien ça et ça nous accommode bien. Nous sommes heureux d'avoir été comparé à un maringouin qui pique, et nous sommes encore plus flatté de voir le *Défricheur* avouer solennellement qu'il ne peut faire prisonnier le *Journal des Trois-Rivières*. Pauvre *Journal des Trois-Rivières*, si jamais tu devenais le prisonnier du défricheur, tu peux bien être pendu, malgré l'horreur que M. Dorion a pour la corde ».⁵

4. Beaulieu, Hamelin, op. cit., p. 5.

5. Comme les libéraux de son époque, Dorion était contre la peine de mort. Est-il besoin de dire que le *Journal des Trois-Rivières* y était favorable. Dans sa livraison du 7 juillet 1865, il écrivait, une commission s'étant formée en Italie dans le but d'élever une statue à Beccaria :

C'est sans doute, entre autres adversaires de la Confédération, à Jean-Baptiste Eric Dorion que le rédacteur du *Journal des Trois-Rivières* pensait lorsqu'il écrivait, le 10 novembre 1865, après avoir proclamé la nécessité de la Confédération :

« Notre pitoyable presse démagogique et annexioniste s'est affilé bien souvent le caquet pour crier journellement que l'Union Fédérale des colonies britanniques de l'Amérique du Nord n'aurait jamais lieu. Quelques uns d'entre nos libéraux ont même enveloppé la confédération du linceul de la mort pour la coucher dans la tombe. Qu'ils prennent garde, elle pourrait peut être enterrer tous ces démagogues à courte vue, et les faire disparaître à jamais d'au milieu de nous ».

Le 27 avril 1866, le *Défricheur* ayant prétendu que le clergé était en faveur de la Confédération et, par conséquent d'un « projet diabolique » et ayant demandé qu'il laisse le peuple à lui-même, le *Journal des Trois-Rivières* se fâcha et se lança dans une longue diatribe dont voici le principal passage révélateur des querelles de l'époque :

« Vous n'aimez pas que les pasteurs instruisent leurs ouailles de leurs devoirs politiques, devoirs dont ils sont responsables devant leur conscience et devant Dieu, parce que vous n'ignorez pas que devant de semblables électeurs, les charlatans politiques (et il y en a quelques-uns dans notre parlement actuel) ne jouiraient pas de beaucoup d'influence. Ah ! vos ambitions personnelles n'arrêteront pas le clergé dans l'accomplissement d'un de ses devoirs, et vos doctrines échevelées ne les dépouilleront d'aucun de ses droits. Vous avez beau faire appel aux vieillards, aux hommes actifs, aux jeunes libéraux pour violenter et torturer l'opinion publique qui demeure impassible au milieu de tous vos cris d'alarme, vos efforts ne feront pas revenir le peuple de la décision qu'il a prise sur la position de la Confédération par la voix de ses représentants. Et ceux qui ont voté pour cette mesure ne craindront pas plus que vous de se présenter devant leurs constituants aux prochaines élections ».

« Si Beccaria dans son *Traité des délits et des peines* a enregistré d'assez grandes vérités, à côté de celles-là il en a placé de nombreuses qui sont bien loin de mériter l'approbation de la postérité. Ce n'est pas à l'homme qui supprime l'exécution capitale de la société, qui a affirmé que l'esprit de famille se trouve en contradiction avec l'esprit public, et qui détruit ainsi les vertus de la société domestique, ce n'est pas à un homme semblable, disons-nous, que l'on doit ériger une statue. L'Italie est une terre de volcans, la statue de Beccaria pourrait s'en ressentir ».

Mort de J.B.E. Dorion

Jeudi le 1er novembre 1866, Jean-Baptiste Eric Dorion contre lequel le *Journal des Trois-Rivières* avait lutté dans presque toutes ses livraisons, mourait subitement. Mardi le 6 novembre, le *Journal* annonçait discrètement cette nouvelle en précisant qu'il s'abstenait de porter un jugement complet, mais en ajoutant ces lignes: « Nous aimons en face de sa tombe à peine fermée, à reconnaître le mérite qui lui revient, quoique nous l'ayons combattu assez vivement pendant un an et demi ». Cependant, quelque temps plus tard, le 16 novembre, le *Journal* ne pouvait s'empêcher de revenir sur le sujet « pour relever certaines inexactitudes commises par un journal libéral qui a fait l'apothéose de M. J.B.E. Dorion ». On avait dit que Dorion se sentant près de mourir « demanda alors le prêtre qui lui procura les consolations de la religion dans ses derniers moments ». Or le pieux rédacteur du *Journal des Trois-Rivières* voulut rétablir les faits et il écrivit cette rectification subtile :

« Nous devons dire sur bonne autorité que le curé de l'Avenir, le Rév. M. Gouin, se rendit auprès de M. Dorion de son propre chef, de sa propre impulsion, sans y avoir été requis par qui que ce soit. Extérieurement, M. Dorion était mort quand le prêtre arriva. Cependant comme le médecin pensait qu'il pouvait y avoir un reste de vie chez lui, le curé lui donna l'absolution, avec la condition, *si tu vivis*. Il lui administra ensuite l'extrême-onction sur un oeil seulement avec la formule abrégée. M. Dorion était mort. Tels furent ses derniers moments ».

Après la mort de Dorion, la lutte contre le *Défricheur* continua pendant quelques mois. Le journal était devenu la propriété du jeune Wilfrid Laurier et de P.-S. Guitté.⁶

6. André Beaulieu et Jean Hamelin dans *Les Journaux du Québec de 1764 à 1964*, p. 5 n'ont pu retracer de livraison après la fin de décembre 1866, mais dans le *Journal des Trois-Rivières*, on s'aperçoit que le *Défricheur* paraissait encore en mars. « Le *Défricheur* nous cherche noise », lit-on, le 22 mars 1867. Le 2 avril, on pouvait lire cette note à la fois laconique et dure :

« La publication du *Défricheur* est suspendue depuis quelque temps. Tous s'accordent à dire qu'il est mort et enterré. Quoi qu'agé seulement de quatre ans, il avait déjà vécu bien trop longtemps. Nous n'avons aucun regret à exprimer. Nous avons appris cependant avec chagrin la sérieuse maladie de M. Laurier, rédacteur de cette feuille. Nous formons des vœux pour son prompt et complet rétablissement ».

A l'approche de la Confédération

A mesure qu'approchait la réalisation concrète du projet de Confédération, l'enthousiasme de ses partisans dans le Bas-Canada croissait. Comme tous les journaux, le *Journal des Trois-Rivières* suit par les dépêches du « cable trans-atlantique », dont on est très fier, le travail de la délégation qui est à Londres.

Le 22 février, le *Journal* écrit :

« La Confédération est donc maintenant chose certaine. Il serait peu sage de vouloir s'obstiner dans une opposition qui n'a plus désormais de raison d'être. Il est de beaucoup préférable pour les anticonfédérés d'accepter le nouvel ordre des choses avec le désir et la volonté de ne pas apporter d'entraves à son bon fonctionnement. Nous espérons qu'avec la nouvelle ère qui s'ouvre devant nous, vont cesser toutes les luttes acrimonieuses du passé ».

Le 25 mars, le *Journal des Trois-Rivières* commence à publier la traduction française du projet de loi qui a été déposé au parlement impérial et qui est arrivé par « la dernière malle d'Europe ». Le 15 mars, il formule le commentaire suivant qui est conforme à l'interprétation des historiens :

« Comme nos lecteurs ont pu le voir, les différences qui existent entre le bill de la Confédération qui a été soumis au parlement impérial et les résolutions de la convention de Québec, ne sont pas nombreuses et ne portent point sur des faits essentiels de notre future constitution. Malgré toutes les sinistres prédictions de nos annexionnistes et de nos anti-fédéralistes, il est aujourd'hui constaté que c'est sur les principes du projet de Québec que le bill de l'Amérique britannique a été rédigé. Quoi qu'en disent les feuilles de l'opposition, nos délégués pourront revenir dans le pays avec l'assurance d'avoir consciencieusement rempli leur mission et en général d'avoir exécuté les promesses qu'ils avaient faites avant leur départ ».

Les lecteurs sont aussi mis au courant dans le détail des débats qui se poursuivent dans les deux chambres. Le 2 avril, en même temps qu'il annonçait avec joie la disparition du *Défricheur*, le *Journal des Trois-Rivières* annonçait triomphalement la sanction du 29 mars précédent par ces lignes :

« Il ne reste plus maintenant que la proclamation officielle de la Confédération pour qu'elle commence à exister. Le bill après avoir passé par toutes ses épreuves sans subir aucun changement, a reçu la sanction royale. Plus d'espoir, messieurs les annexionistes (sic) ! »

..

Lundi le 1er juillet 1867

La Confédération débuta, lundi le 1er juillet 1867 et ce jour fut marqué par de grandes réjouissances publiques dans la province du Québec. Evidemment, les opposants libéraux acceptèrent sans enthousiasme le nouveau régime, mais dans les endroits où les conservateurs étaient en majorité on éprouva vraiment la joie de voir débiter une nouvelle époque. Ce fut le cas aux Trois-Rivières, ainsi qu'en témoigne le *Journal des Trois-Rivières* de mardi le 2 juillet. « Le jour d'inauguration du nouveau régime fera certainement époque dans les annales de notre histoire », écrit l'éditorialiste. C'est un moment solennel dans l'existence d'une nation que celui où elle subit une grande révolution au milieu de réjouissances générales, sans qu'il y ait une seule goutte de sang versé ». Puis on entre dans les détails de la fête. Dès six heures du matin, le canon a annoncé « avec sa voix solennelle l'avènement de la Nouvelle puissance ». « Il nous disait, dans son langage énergique, ajoute-t-on dans un style ampoulé, que nous pouvions maintenant prendre place parmi les nations de la terre ». Il y eut messe à 7 heures 30 dans la cathédrale. A midi, le maire lut publiquement la proclamation établissant le nouveau régime, et la « bande du collège » fit entendre « Dieu sauve la Reine ». Toutes les cloches de la ville sonnèrent pendant une demi-heure. Dans l'après-midi, deux équipes de cricket s'affrontèrent et le soir il y eut feu d'artifice.

« Telles sont, concluait le *Journal*, les démonstrations qui ont été faites en notre ville pour célébrer le jour de l'inauguration de la Confédération. Elles laisseront sans doute dans tous les esprits d'heureux souvenirs qui dureront aussi longtemps que la vie. On aimera se rappeler, quand la Confédération aura subi l'épreuve du temps, combien a été beau le jour de son inauguration.

Entrons avec confiance et courage dans cette nouvelle arène. Avec du travail, de l'énergie et du patriotisme, nous y cueillerons des lauriers qui ne flétriront certainement pas ceux qu'ornent aujourd'hui les pages de notre histoire ».

Les élections

Formés à la naissance de la Confédération, les gouvernements d'Ottawa et de Québec fixèrent chacun leurs élections au début de septembre, le scrutin durant alors plusieurs jours. Comme en outre un candidat pouvait en même temps briguer les suffrages pour la Chambre des Communes et l'Assemblée législative, les deux campagnes électorales se confondirent. Ce fut particulièrement le cas aux Trois-Rivières, où le dernier député sous l'Union, Charles Boucher de Niverville, fut candidat pour aller siéger à Ottawa et à Québec. Né, le 12 août 1825, du mariage de Joseph Boucher de Niverville, seigneur, et de Dame Josephte Laviolette, il avait été admis au Barreau le 2 mai 1849 pour se tailler rapidement une abondante clientèle. En 1863, ses concitoyens le choisirent comme maire. En janvier 1865, l'honorable Joseph-Edouard Turcotte étant décédé, M. de Niverville fut élu par acclamation pour le remplacer comme député des Trois-Rivières à la Chambre basse du Canada Uni. Conservateur, il fut évidemment favorable à la Confédération en faveur de laquelle il prononça un discours le 10 mars 1865, lors des débats sur les Résolutions de Québec.⁷

Les élections permirent au clergé, qui jusque là était demeuré prudent, de se prononcer en faveur de la Confédération.

La nécessité d'accepter la Confédération

Parmi les lettres pastorales qui furent publiées dans le Bas-Canada à l'occasion de la naissance de la Confédération et des élections qui suivirent, l'une des plus révélatrices des sentiments du clergé est celle de Mgr Thomas Cooke, évêque de Trois-Rivières.

7. *Débats parlementaires sur la question de la Confédération*, Québec 1865, pp. 946 à 951.

Le prélat avait alors soixante-quinze ans et on venait de lui nommer, le 26 novembre 1866, comme coadjuteur Mgr François Laflèche, grand ami des Conservateurs, qui ne manqua certes pas d'inspirer la pensée de son vieil évêque et qui, nous l'avons déjà vu, était très lié au *Journal des Trois-Rivières*. Ce fut donc pour le journal l'occasion de souligner la nécessité d'accepter la Confédération.

Donnée le 8 juin 1867, la lettre pastorale fut publiée en première page, le 11 juin. Après avoir rappelé qu'en vertu de la proclamation du 22 mai dans la *Gazette officielle* le nouveau régime allait devenir officiel, le document brossait rapidement la genèse pour conclure par cet argument du dilemme entre la Confédération et l'annexion, qu'on retrouve si fréquemment chez les partisans de la Confédération et auquel le clergé catholique donna par son autorité une valeur spéciale.

« Il était évident, écrivait Mgr Cooke, qu'à peu près tous reconnaissaient la nécessité d'un changement de constitution, et que la lutte véritable était *entre la Confédération et l'annexion*, c'est-à-dire qu'il s'agissait de décider si le Canada allait se préparer à devenir un grand Etat prospère, en marchant courageusement vers l'accomplissement des destinées que la Providence semble lui réserver, ou bien si, renonçant à la vie de peuple libre et maître chez lui, il allait pour toujours enchaîner son avenir au sort d'une république qui n'a encore vécu qu'à peu près l'âge d'un homme, et qui a déjà traversé plusieurs guerres et notamment la dernière, la plus épouvantable des guerres civiles dont les annales des nations fassent mention, guerre civile qui lui a dévoré plus d'un million de ses enfants, et creusé un abîme où se sont englouties pour des années ses richesses et sa prospérité ».

Mais le grand argument de l'évêque de Trois-Rivières en faveur de la Confédération, l'argument que l'Eglise et ses représentants ont d'ailleurs maintes fois utilisé dans l'histoire en faveur d'un régime politique, c'était la nécessité d'accepter l'ordre établi.

« Aujourd'hui que ce projet, disait-il, a reçu la sanction du gouvernement impérial et qu'il est devenu la loi fondamentale du pays, nous devons nous rappeler que notre devoir, comme catholiques, est de mettre un terme à toute discussion sur ce sujet; si nous avons eu parfaite liberté d'opinion, dans les limi-

tes du juste et de l'honnêteté, tant que la Confédération n'a été qu'à l'état de projet, si nous avons pu en toute sûreté de conscience être pour ou contre, la combattre avec chaleur, ou la défendre avec conviction, suivant que nous l'avons crue utile ou dangereuse, *il n'en est plus ainsi depuis qu'elle est passée à l'état de loi.*»

Et l'évêque, pour appuyer sa thèse, citait saint Paul (Rom. XII, VI) :

« Que tout le monde soit soumis aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre ».

Logiquement, il demandait, à ses ouailles de s'assurer aux prochaines élections « que les hommes dont vous allez faire le choix pour vous représenter dans les parlements seront animés de cet esprit de conciliation, de cette bonne volonté dont le concours est indispensable pour tirer de la nouvelle constitution tout le bien que nous devons attendre ».

La lettre de Mgr Cooke fut accueillie avec joie par les Conservateurs. Le 13 juin, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* écrivait :

« Il faut que tout le monde sache bien que le clergé a été en faveur de la Confédération et que rien n'est advenu qui a pu faire changer son opinion sur cette grande mesure.

Et pourtant les accusations ne leur ont pas manqué (aux conservateurs). On les a appelés des traîtres ! Mais voici que notre clergé si sage, si éclairé, si patriotique, vient les venger de cette infâme calomnie. « Non, dit l'Evêque des Trois-Rivières, non, nous ne voyons aucune raison pour justifier une accusation aussi odieuse et aussi grave; nous ne connaissons rien qui puisse autoriser à croire que la Confédération soit un acte de trahison ».

La Minerve manifesta le même enthousiasme à la lecture de la lettre pastorale de l'évêque de Trois-Rivières et le même jour que dans *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, le 13 juin, on pouvait lire ces commentaires :

« Toutes les opinions vraies ou fausses vont se manifester aux prochaines élections. C'est la première occasion donnée au peuple de décider directement s'il doit accepter la Confédération ou la rejeter; s'il doit donner son appui à ceux qui ont préparé, soutenu et obtenu ce projet, ou s'il doit plutôt se jeter en-

tre les bras des adversaires de cette mesure, pour être par eux directement conduit à l'annexion.

Le moment est assez grave pour nécessiter l'intervention des autorités élevées, de ces messagers de la vérité dont la parole ne se fait entendre que dans les circonstances les plus solennelles.

Au moment où nos compatriotes sont appelés à contribuer à l'élection de leurs députés par un vote aussi important, au point de vue national et religieux, la voix de l'autorité épiscopale devait se faire entendre.

L'éminent prélat expose avec éloquence, force et clarté, la nécessité qu'il y a de se rallier à la Confédération, à laquelle on ne pourra substituer que l'annexion.

Dans ce remarquable document se trouve une nouvelle preuve que le clergé n'a jamais été opposé à la Confédération, qu'il n'a jamais cessé d'avoir confiance dans le dévouement et le patriotisme des Conservateurs ».

Mais c'est sans doute, au *Journal des Trois-Rivières* que la joie fut la plus grande :

« La soumission au nouvel ordre de choses, pouvait-on lire dans un éditorial du 14 juin, n'est plus une affaire d'opinion, c'est une chose obligatoire pour tous les catholiques de ce pays. Vouloir résister plus longtemps à la Confédération et chercher les moyens de la détruire, c'est méconnaître un des enseignements les plus importants du catholicisme, c'est violer le grand principe de l'obéissance aux puissances supérieures ».

Le 19 juillet, le *Journal des Trois-Rivières* écrivait :

« Les mandements des Evêques de la province sur la Nouvelle constitution n'ont pas été entièrement du goût des annexionnistes et des anti-confédérés. La preuve, c'est que pas une feuille libérale n'a daigné reproduire ces importants documents émanés des plus hautes autorités religieuses du pays. Les écrits remarquables portaient trop le cachet de la vérité et du désintéressement pour pouvoir orner les colonnes des journaux de la démocratie ».

Le double mandat

Malgré sa liaison avec le parti conservateur et malgré son option décisive en faveur de la Confédération, le *Journal des Trois-Rivières* ne fut pas un partisan inconditionnel du candidat qui

aux Trois-Rivières portait l'étendard du nouveau régime M. de Niverville, ⁸ ancien député au parlement du Canada Uni. Il s'opposait à ce qu'il profite de cette institution qui est restée dans notre histoire sous l'appellation de « double mandat ». ⁹ Dès le 23 juillet le *Journal des Trois-Rivières* écrivait : « Quelques uns disent qu'il (M. de Niverville) persiste à se présenter pour les deux chambres. Nous pensons cependant que l'opinion générale en ville est en faveur de deux membres ». Le 6 août, le *Journal* écrivait que « si réellement M. de Niverville avait la détermination de faire une lutte pour les deux chambres, malgré la volonté contraire de la majorité des électeurs de cette ville, c'est à ces derniers de lui démontrer qu'ils ne lui accordent pas un double mandat ». Le *Journal* ajoutait moqueusement :

8. Signalons en passant que M. de Niverville était un personnage fort pittoresque que mon collègue, Raymond Douville, je l'espère, étudiera un jour sous tous ses aspects. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'article que lui consacra *Le Constitutionnel* du 2 août 1869, à la suite de son décès le jour précédent. A la fin de septembre 1868, il avait démissionné comme député pour devenir shérif du district des Trois-Rivières. « En s'éveillant dimanche matin, pouvait-on lire dans *Le Constitutionnel*, « notre ville a été frappée d'une douloureuse nouvelle ; M. le shérif de Niverville était mort durant la nuit, entre une heure et quart et une heure et demie. Depuis longtemps atteint d'une affection des poumons et du foie, sa santé était chancelante : deux ou trois fois même, depuis un mois, on avait craint sérieusement pour ses jours. Mais samedi il paraissait mieux : il s'était promené en voiture et se croyait entré en pleine convalescence. A minuit il ne sentait encore aucune faiblesse, et peu d'instants après il expirait debout, appuyé sur le bord de son lit ».

Le journal ajoutait discrètement : « Hâtons-nous de dire pour la consolation de ses parents et amis, que M. de Niverville était préparé à cette mort soudaine. Depuis plusieurs semaines, il avait appelé la religion à son secours et se tenait toujours prêt à rendre compte au souverain Maître. Les derniers jours de sa vie ont été vraiment édifiants. Trop faible pour vaquer aux devoirs de sa charge il passait son temps à lire la vie des saints et à tout moment, dans la conversation, il citait, sans affectation et sans fausse honte, les préceptes de ces grands maîtres de la vie morale ».

Il avait été un bon vivant et dans des notes envoyées naguère à Montarville B. de La Bruère, Mère Marguerite Marie, religieuse annaliste au Monastère des Ursulines aux Trois-Rivières disait :

« Monsieur Charles Niverville avait de grands talents. S'il eût vécu plus longtemps, il aurait certainement rempli les premiers postes du pays, gouverneur, etc. — car c'était un meneur d'hommes. Ayant fait une fortune, il la dilapida en grande partie dans les courses de chevaux. Il avait des chevaux de race.

Un jour, il fut condamné à plusieurs heures de prison pour « mépris de cour ». Tous ses amis le suivirent et employèrent le temps à jouer aux cartes.

Il était d'une excessive charité pour les pauvres. Lui demandait-on l'aumône, qu'il faisait immédiatement donner un quartier de veau ou de mouton, etc. ».

9. Le double mandat dont profitèrent plusieurs élus, y compris George-Etienne Cartier, disparut quelques années après le début de la Confédération à la suite de l'adoption d'une loi fédérale (35 Vict., c. XV) et d'une loi québécoise (37 Vict., c. IV).

« On a fait courir le bruit en ville que le gouvernement jugeait la présence de M. de Niverville nécessaire dans les deux chambres. La chose fait rire réellement. Nous sommes assuré que le fonctionnement de la Confédération ne dépend pas absolument de la double élection de M. de Niverville ».

A l'appel nominal qui eut lieu, le 23 août, les trois candidatures suivantes furent proposées : Charles Boucher de Niverville, comme candidat à la Chambre des Communes et comme candidat à l'Assemblée législative du Québec; Charles-Borromée Genest, comme candidat à la Chambre des Communes et le maire Sévère Dumoulin, comme candidat à l'Assemblée législative.

L'assemblée qui suivit l'appel nominal fut marquée d'une bagarre et le 27 août, le *Journal des Trois-Rivières*, après avoir donné sa version de l'assemblée, écrivait :

« Il est inutile, pensons-nous, de faire de longs commentaires sur ce fait. La conscience publique ne peut jamais approuver de semblables actes et nous croyons que l'indigne conduite de ces partisans de M. de Niverville a fait un tort considérable à leur cause ».

Il publiait en même temps une requête adressée par les deux adversaires de Niverville, Genest et Dumoulin, à l'avocat Ezechiel Hart, officier rapporteur pour la circonscription des Trois-Rivières, dans laquelle prévoyant « que nos élections ne se feront pas, sans qu'il y ait beaucoup de sang répandu, ce que nous voulons éviter à tout prix, en voulant en même temps, conserver nos droits et notre liberté », il demandait « pendant la votation les 30 et 31 août courant », de Montréal ou de Québec, « un bataillon de cent hommes des nombreuses troupes régulières qui sont cantonnées là, pour les avoir ici pendant la tenue des polls et en placer 25 à chaque poll pour garder la paix ». Les deux candidats offraient même de payer cent livres pour aider à défrayer le coût de la venue de l'armée.

La demande fut soumise au lieutenant gouverneur du Québec qui fit savoir qu'il ne pouvait dépêcher des troupes aux Trois-Rivières, mais qui promit que toutes les précautions seraient prises pour protéger les candidats et les électeurs. Dumoulin et Genest

crurent tout de même plus prudent d'engager à Québec des fiers-à-bras pour faire face aux partisans de leur adversaire. Les hommes devaient venir par bateau mais, d'après le *Journal des Trois-Rivières*, on réussit à leur faire manquer le voyage « moyennant une somme assez rondelette ». Dès le premier matin de la votation, on annonça qu'un nouveau « corps expéditionnaire » quitterait Québec, mais Dumoulin et Genest jugèrent que cela n'était pas nécessaire. Ils envoyèrent un télégramme à Québec pour contremander l'expédition, mais il arriva trop tard. La population des Trois-Rivières se porta vers les quais pour assister à ce qu'on croyait devoir être un beau chahut, mais on eut la surprise de découvrir que le navire portait à son bord le premier ministre M. P.J.O. Chauveau qui s'opposa au débarquement de la troupe.

En réalité, les élections furent relativement paisibles. M. de Niverville fut vainqueur aux deux sièges. Le 3 septembre, le *Journal des Trois-Rivières*, toujours moqueur, concluait :

« Ceux qui ont élu M. de Niverville pour les deux chambres ont déclaré par leurs votes que M. de Niverville était un homme nécessaire au fonctionnement du Nouveau régime. Nous allons voir maintenant la part qu'il va prendre à ce fonctionnement, nous allons voir si M. de Niverville va confirmer le jugement des électeurs.

Assez malicieusement dans une colonne voisine, le *Journal* écrivait :

« On dit que M. de Niverville aspire au poste de conseiller législatif pour la division Shawinigan. Il lui faudrait alors résigner son mandat à la Chambre locale. Ce serait donc inutilement qu'il aurait fait la lutte pour cette chambre et la ville aurait à faire une nouvelle élection dans quelques mois ».

Mais malgré tout, le *Journal des Trois-Rivières* triomphait, car les « Rouges » avaient été défaits et maintenant ils attaquaient ouvertement le clergé. « Devant le spectacle attristant de leur humiliante défaite, écrivait le *Journal*, le 13 septembre, les rouges ne peuvent retenir leur haine contre les évêques et le clergé. La colère déborde malgré eux ». ¹⁰

10. Sur ces premières élections aux Trois-Rivières, Cf. deux articles de notre ancien collègue Léon Trépanier dans *La Patrie du Dimanche* du 27 mai et du 10 juin 1956.

Et le *Journal des Trois-Rivières* continua de paraître pour connaître jusqu'en 1893 une riche histoire particulièrement intéressante. Après 1872, le *Journal* devint la propriété des Désilets, les quatre frères, Alfred, Petrus, Gédéon et surtout l'abbé Luc.¹¹

Déjà, pendant les trois années du *Journal des Trois-Rivières* que j'ai feuilletées, se pose tout le problème du rôle politique du clergé québécois au dix-neuvième siècle, et particulièrement toute la question de l'ultramontanisme des clercs et des laïques qu'a si bien étudiée notre collègue Philippe Sylvain.

Les autorités ecclésiastiques canadiennes-françaises du XIX^e siècle ont eu de leur rôle une conception inspirée à la fois par la sincérité de leurs idées ultramontaines et par leur désir d'hégémonie politique. Cette conception sera bien synthétisée dans la lettre pastorale collective de 1875, où l'on pourra lire cette affirmation souvent citée : « Non seulement l'Eglise est indépendante de la société civile, mais elle lui est supérieure par son origine, par son étendue et par sa fin », ce qui ne concorde guère avec ce que déjà, en 1890, Léon XIII allait affirmer dans *Sapientiae Christianae*, savoir que « L'Eglise et la société politique ont chacune leur souveraineté propre » et que « par conséquent, dans la gestion des intérêts qui sont de leur compétence, aucune n'est tenue d'obéir à l'autre dans les limites où chacune d'elles est renfermée dans sa constitution ».

Jusqu'à un certain point, grâce à la Conquête, les catholiques canadiens-français auraient pu être à l'avant-garde de la séparation véritable de l'Eglise et de l'Etat. En effet, au point de vue juridique, l'Eglise est devenue une simple association volontaire, une sorte de club dont on respectait les règlements pour autant qu'on y adhéraît. Malheureusement, pour s'assurer l'appui des autorités ecclésiastiques, très souvent le conquérant a donné à l'Eglise, dans les faits, un caractère officiel dont le clergé alarmé par les tendances anti-cléricales du libéralisme en colère a été heureux de profiter.

11. Cf. « Luc Désilets, un des «fanaux de tôle» de Mgr Laflèche », par Albert Tessier, dans *Les Cahiers des dix*, 19, 1954, pp. 180-186.

Les Libéraux qui se sont alors opposés à l'Eglise ne l'ont malheureusement pas toujours fait avec intelligence et parfois ils l'ont fait pour de mauvais motifs. Ils me semblent être tombés dans cette erreur que T.S. Elliott, dans *Meurtre dans la cathédrale*, a exprimée par ce mots : « Faire ce qui convient pour la mauvaise raison ». Ils ont versé dans le gallicanisme, parce qu'il avaient besoin d'en invoquer les coutumes pour mieux triompher devant les tribunaux.

Nous croyons, surtout aujourd'hui, que les Libéraux étaient dans la bonne voie lorsqu'ils demandaient que l'Eglise se retire de tous les domaines temporels, lorsqu'ils combattaient les erreurs de doctrine que contenaient des ouvrages comme celui que l'abbé Laflèche publiait en 1866, sous le titre *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille*, et dont le texte avait d'abord orné les pages du *Journal des Trois-Rivières*. Mais malheureusement, alors qu'ils avaient raison sur les principes, ils tombaient dans un anticléricalisme stupide, ou encore restés profondément catholiques, ils recherchaient des arguments d'autorité et quand ils en avaient la chance ils utilisaient les témoignages des clercs autant que les Conservateurs.

La naissance de la Confédération ne s'explique pas uniquement par le triomphe des Ultramontains, mais c'est un chapitre de notre histoire qu'on ne peut vraiment bien connaître si on ne tient pas compte de cette lutte perpétuelle, dont l'opposition entre le *Défri-cheur* et le *Journal des Trois-Rivières* ne fut qu'un épisode. Par ailleurs même si aujourd'hui nous sympathisons avec les idées du premier journal, il est difficile de nier la sincérité, à l'époque, du second. Enfin, de cette modeste étude, on peut aussi conclure que si dans certaines régions du Québec, principalement aux environs de Montréal, l'enthousiasme pour le nouveau régime ne fut pas déli-rant, aux Trois-Rivières, sous l'influence du clergé et des « pieux laïques » on y était plus que favorable.

Jean C. Bonenfant